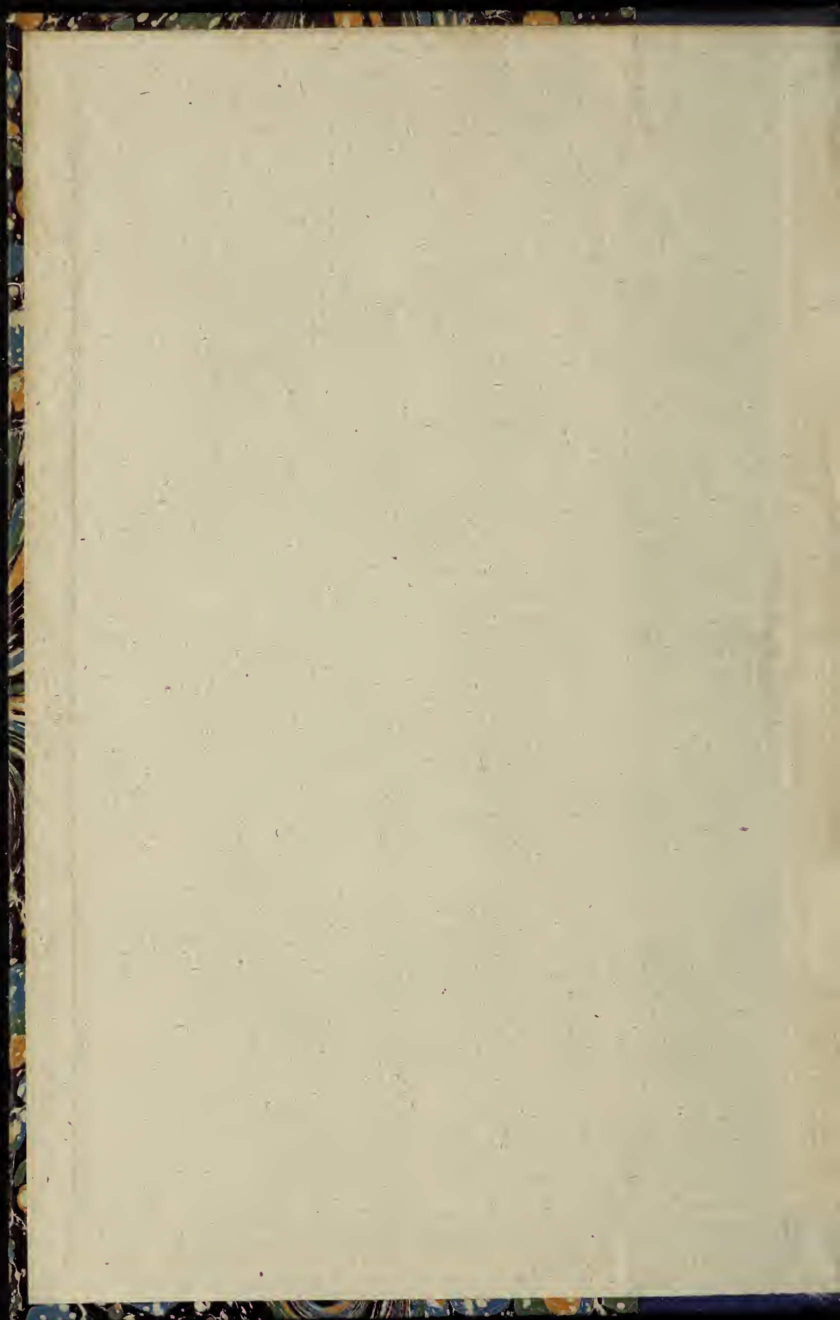
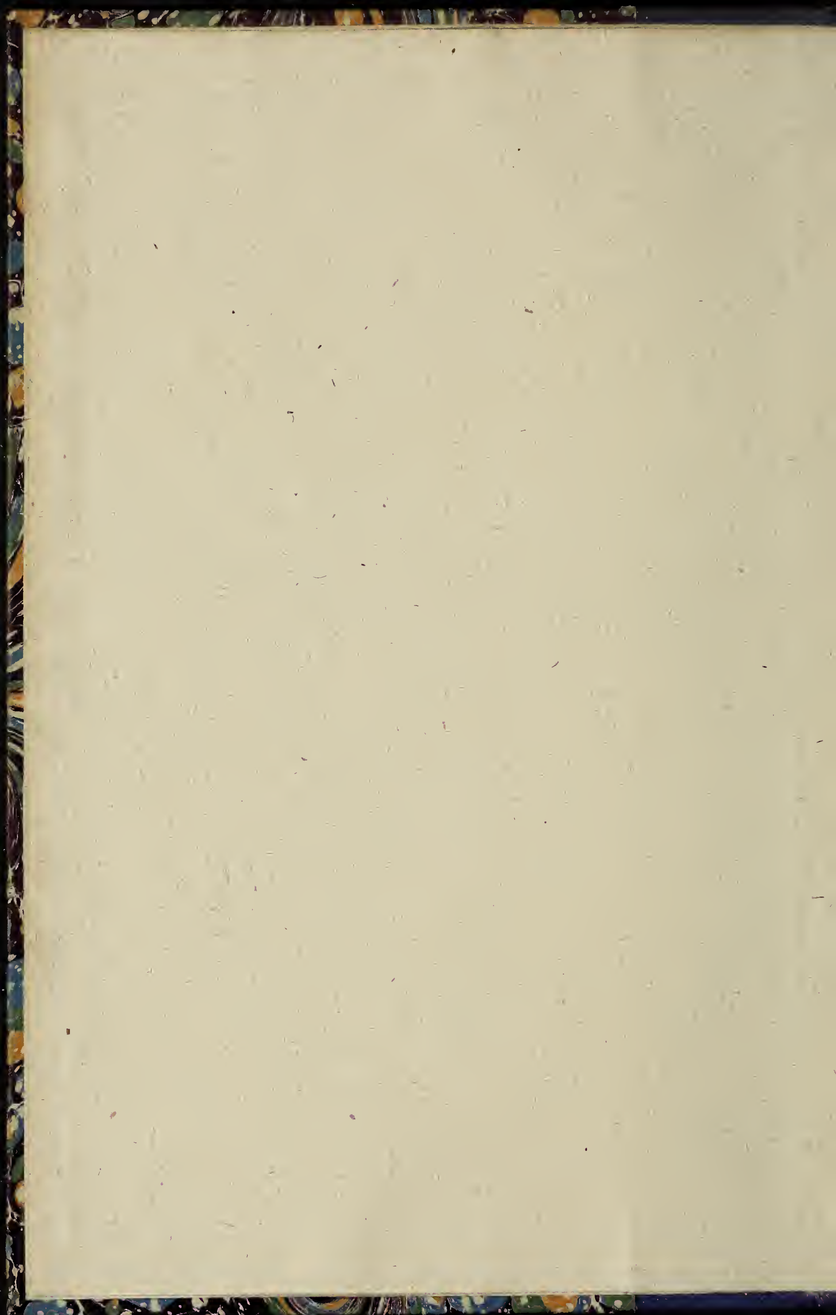
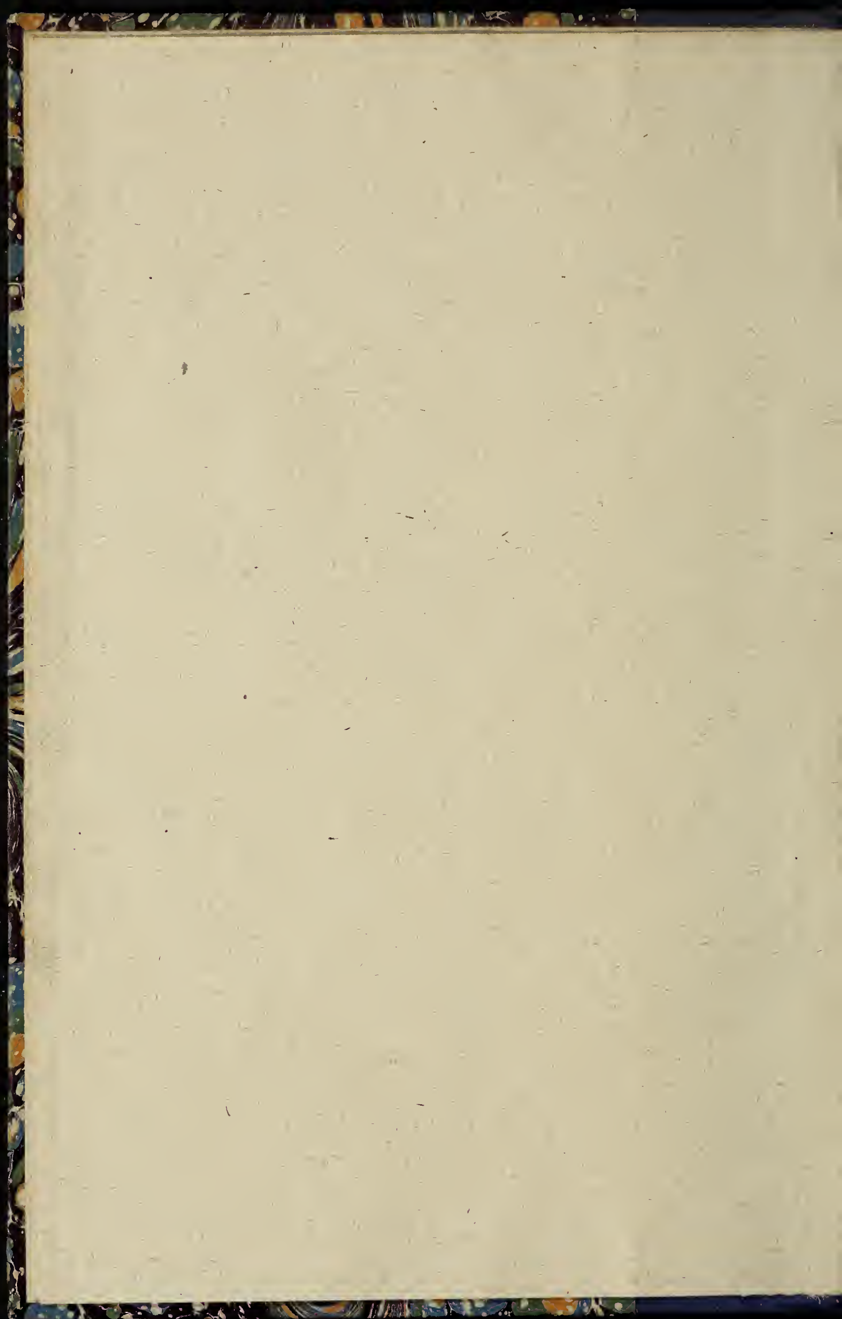




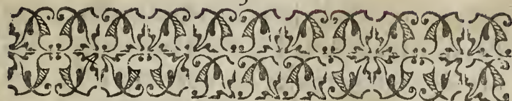




APOLOGIE

OV DEFENCE DES CATHOLIQVES VNIS LES vns auec les autres, contre les impoſtures des Catholiques aſſociez à ceux de la pretenduë Religion.

M. D. XXCVI.



APOLOGIE OV DEFENCE des Catholiques vnis les vns auec les autres contre les impostures des Catholiques associez à ceux de la pretenduë Religion.

S'IL ny auoit que ceux de la pretenduë religion qui se formalisassent de la Ligue des Catholiques, ie le porterois patiemmẽt, veu que la Ligue n'est faite que pour les exterminer. Mais ie perds patience quand ie voy que quelques Catholiques, au moins qui se dient estre de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine se passionnent ainsi, se bandent, & contreliguent contre ceux qui ne pretendent que maintenir la Religion anciẽne de France, & dont eux-mesmes font profession. Encores si quand ils blasment & condamnent la Ligue comme chose contraire à l'estat & au repos publiq, ils n'espargnassent point noz ennemis les Heretiques qui se sont liguez, ont fait des bources communes, & baillé des pensions aux chefs de part, tant en

ce Royaume, que hors d'iceluy: ie dirois que s'ils mesdisent de la Ligue, il leur est à pardõner ne voulans traiter les differens de la Foy par armes : Mais en lieu de condamner tant l'vne que l'autre Ligue, ils persecutent les Catholiques par conuices & calomnies, comme gens scelerez, mutins, turbulens, & excusent les heretiques, les defendent, & soustiennent leur cause comme iuste, sainte, & fauorable. Toutesfois on voit que depuis vingt-quatre ans en ça les Heretiques n'ont point tant fait la guerre aux Catholiques qu'ils l'ont faite au Roy, sur lequel ils ont surprins & retenu plusieurs bonnes villes & places en ce Royaume dont ils iouyssent encores à present, comme s'ils les auoient conquises sur leur ennemy.

OR voyons à quelle fin tend la Ligue des Catholiques & puis on iugera si elle est sainte ou si elle est cõtre le bien & le repos public. Elle contient deux chefs, l'vn qu'autre Religion que celle de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine n'ait lieu en ce Royaume. L'autre qu'aucun ne soit admis & receu à la Couronne s'il n'est Catholique : & tel que tous les Rois de France ont esté en Religion. Pour le premier chef, i'entendrois volontiers de ceux qui font des inuectiues contre nous, & se dient Catholiques, quel interest ils ont qu'il n'y ayt qu'vne religion en France de laquelle ils font profession. S'ils sont si pacifi-

ques qu'ils se ventent d'estre, il n'y a rien qui tant entretienne en paix soit vne famille particuliere vne Cité ou vn Royaume, que la conformité de Religion noz peres en ont veu l'experiance, car quand on ne sçauoit en Frãce autre Religion que celle que sainct Denis y auoit preschée, iamais nation ne se trouua plus vnie en volontez & plus obeïssante à son Prince. Mais depuis l'an mil cinq cens soixãte & trois, que l'on dõna permission de prescher la religion Caluiniste en ce Royaume, onques puis n'auons nous eu que troubles & guerres ciuiles. Ie ne puis comprendre que ce soit vne paix entre no⁹ quãd vn prescheur d'vne part soustient la religion de nos ancestres, d'autre part on dit tãt en la presche publique qu'és assemblées particulieres que le Pape est l'Anthechrist, que l'Eglise des Catholiques est vn bourdeau spirituel, que le Sacrement de l'Autel est vne habominatiõ, que nous sommes idolastres, gens reprouuez missificateurs perdus & damnez.

De telles contentions on en viẽt aux armes, & puis quant bien de telles disputes la guerre n'en aduiendroit point plusieurs qui sont de conscience sont par trop marris de veoir perdre leurs voisins amis & parens quand ils entendent qu'ayans hanté les Heretiques ils renoncent leur Foy, & ou au parauant ils viuoienr en bons amis, se voians diuisez de re-

ligion, ils ſe diuiſent auſſi d'amitié, n'eſtant poſſible que l'amitié ſubſiſte ou il y a diuerſité de religion: car les anciens ont defini vne amitié eſtre vn conſentement des choſes diuines & humaines auec charité & bien-vueillãce, de façon qu'il eſt bien difficile que deux perſonnes ſoient bien d'accord enſemble, quand ils ne s'accordent point en la religion. Mais il y en a qui dient qu'il ne ſe faut point tant formaliſer pour la religion, & que c'eſt follie de prendre les choſes tant à cœur, que l'on en vueille perdre l'aiſe & le repos d'vne bõne paix. C'eſt vne belle propoſition pourueu que Dieu en fuſt content, mais ſi nous liſons en l'Euangile, il n'entend pas que nous en facions ſi peu de cas de noſtre ſalut ou de celluy de noſtre prochain, pourneãt les Apoſtres auroiẽt ſouffert martire s'il nous deniõs eſtre de ſi bõne cõpoſition en matiere de Foy.

Or ie n'entends point diſputer contre les gens indiferens qui ont maintenu par eſcrit que l'on peut eſtre ſauué chacun en ſa Foy, car ie croy qu'il ny a qu'vne Foy, non plus qu'il ny a qu'vn Dieu, & que hors de la Foy il ny a ſalut aucun. Ie reuiens à ce premier chef que demandent ceux de la ligue qu'il ny ait qu'vne religion en France, ils demandent que l'on reforme la religion & que l'on la remette en l'eſtat qu'elle eſtoit il y à vingt & quatre ans: qu'il n'eſtoit permis de preſcher le calui-

niſme en France,ils demandent que l'on facē en ce Royaume ce que l'on fait en Angleterre, Hybernie, Eſcoſſe, Dannemarq, païs de l'obeiſſance du Roy de Nauarre, en Geneue & pluſieurs lieux de Suiſſe,& d'Allemaigne, ou il n'eſt licite de faire exercice de religion autre que celle de leur Prince. En France noſtre Roy eſt Catholique, autre religion ny a eſté receuë depuis le Roy Clouis premier Roy Chreſtien iuſques en noſtre temps, quel tort auons nous de voulloir tenir la religion de nos anceſtres? de ne voulloir admettre vne religion nouuelle qui eſt de l'inuētion de Caluin? religion que les Rois pere & ayeul de noſtre Roy ont fait condamner, que les Parlemēs de France ont punis à feu & à ſang ſi nous la voulons bannir d'auec nous. Encores ceux de la ligue dont on dit tant de mal ne ſont pas ſi cruels qu'eſtoient meſſieurs de la Cour de Parlement leſquels faiſoient bruſler tous vifs ceux qui eſtoient heretiques, on demande ſeulement qu'ils n'aient à preſcher leur religion de laquelle ils peuuent infecter les bons Catholiques. En Angleterre on tiēt bien autre ſeuerité pour le fait de la religion, les Catholiques ſont contrains vuider leur païs,& viure entre nous de l'aumoſne des bō nes gens: ou ſils ne deguerpitent le Pays, ils ſont mis en priſon, ſont mis à la queſtiō, ſont pendus & eſtranglez, & leur tire lon le cœur

du ventre, s'ils sont conuaincus d'auoir fait dire vne Messe, d'auoir retiré vn Prestre, en leur maison pour baptiser leurs enfans & les absouldre à leur mort. Si nous estions si terribles que cela que diroit on de nous? nous ne serions bons pour estre gerez aux chiens, toutesfois il se trouuent des discoureurs qui esleuent iusques au Ciel la paix & le repos de l'Angleterre, c'est bien vne belle paix pour les vns mais non pour les autres, c'estoit vne päix à Romme pẽdant que les Chrestiens estoiẽt en petit nombre & que l'on les faisoit souffrir martyre, quãd soubs Auguste tout estoit paisible, mais ceste paix n'estoit point tant soubs Auguste que soubs le Diable qui est appellé le Prince de ce Monde. Ie croy bien que si tous estionsHuguenots, la paix y seroit quant au Monde: mais quant à Dieu, ie ne croiray iamais celà. Qũant Dieu recommande la paix, il dit ie vous laisse la paix non pas comme le Monde la donnée: tellement qu'il y a bien difference entre la paix de Dieu & celle des hommes.

Ie croy bien aussi que si nous estions gens de si bonne composition que sont nos courtisans, qui sont prests à receuoir telle religion qu'il plaira au Roy, il y auroit apparence que la paix se pourroit establir entre nous: si l'on ne se formalisoit non plus pour la Foy que l'on fait pour les façons d'habillemens, ou

autres

autres choſes indiferentes, mais tous ne peuuent eſtre de cet aduis, les vns ſont preſchés par les Preſtres & Theologiens qui tiennent bon que lon ne diuiſe point le veſtement de noſtre Seigneur, les autres par les Miniſtres qui en dient autant de leur coſté. Voicy des gens neutres qui nous veullent mettre d'accord & nous propoſent que le Turc endure bien en ſes Païs deux voire trois, & quatres religions, mais nous ne ſommes pas Turcs, & n'aduoüons pas l'Alcoran qui eſt faict de deux religions. Or laiſſons à part la cauſe de la Religion pour les gens de conſcience, & parlõs de ce qui eſt cauſe de mettre les troubles en France. Quand il n'iroit que de l'intereſt du Roy eſt-il poſſible que la paix fuſt de duree en ce Royaume? ceux de la religion pretendüe ſe ſont emparez de pluſieurs groſſes villes du Domaine du Roy. Pour quelque temps ils les deuoient retenir pour la ſeureté de leurs perſonnes, lõg temps y a que les termes ſont expirez qu'ils les deuoient rẽdre, & toutefois ils les poſſedent, & puis on dit que lon eſt turbulent ſi on parle de faire rentrer le Roy en ſes villes. Ie demanderois volontiers à ces diſcoureurs pacifiques ſ'ils voudroient ſouffrir que lon detint quelques places à eux appartenantes & ce contre leur gré. Qui eſt l'homme ſi paiſible qui le voudroit endurer qu'il ne meiſt incontinent en proces

ces miniſtres detenteurs, & ſ'il n'en pouuoit rien obtenir par iuſtice qu'il ne priſt les armes pour rentrer en ſes biens, toutefois nous voulons que le Roy laiſſe ſes ennemys iouïr des villes de Montauban, la Rochelle & autres, & ſe cantonnent en ſon Royaume pour ne luy obeyr que tant qu'ils voudront. Il me ſemble que ces gens là ne doiuent controler les actiōs de noſtre Roy de ſi pres qu'ils font, luy qui ne fait choſe que nous & tout autre ſeigneur ne feiſſions à l'endroir de noz ſubiects ſi vouloient tenir bon contre nous.

Mais ſe peuuent ils perſuader que noſtre Roy qui porte vn tiltre hereditaire d'eſtre tres-Chreſtien & que l'on voit ſi adonné à la deuotion plus que iamais on veit Roy portant Couronne prenne plaiſir de veoir blaſfemer Dieu par les Heretiques en ſon Royaume? que noſtre Roy qui eſt Pere du peuple prenne plaiſir de veoir les Miniſtres ſes ſubiets denigrer ſa religion? quand il ne peuſt dernierement ſouffrir que les Ambaſſadeurs de d'Annemarq mesdiſſent du Pape, & de la religiō Catholique. Mais s'en offença de ſorte que n'euſt eſté la liberté des Ambaſſadeurs qu'il ne vouloit violer, il les euſt outragez, ainſi qu'il dit par apres.

Le Roy eſt trop inſtruit en la Foy, pour ne croire point qu'il n'eſt pas conſtitué Roy que pour maintenir l'honneur de Dieu, que ceſt

ſon deuoir d'auoir ſoing du ſalut de ſon peuple:& qu'il doit rendre raiſon des ames de ſes ſubiets, que c'eſt à luy de pouruoir de bons Eueſques conſequẽment de chaſſer les Loups de la bergerie de Dieu, qu'il a promis à ſon Sacre qu'il maintiendra la religion Catholique: qu'il ne veut forligner de la Foy de ſes anceſtres, mais y laiſſer pluſtoſt la vie, aiant apris que Dieu ſe courouça par trop contre les Rois de Iudée qui n'auoient d'eſtruit la religion des meſcreans, & abatu les Autels des faux Prophetes. Il eſt eſcrit au xvij. chapitre du Deuteronome que le Roy que l'on eſlit doit eſtre pris d'entre les freres, affin qu'il ne face le peuple de Dieu idolaſtrer : on ſçait qu'en Angleterre ſi toſt qu'ils ont eu vn Roy ou vne Royne Heretiques auſſi toſt le commun peuple à changé de religion.

Auſſi noſtre Roy ne s'eſt point rendu inexorable quand il a eſté requis d'abolir la religiõ Caluiniſte, mais en feit dreſſer vn Edict irreuocable que luy meſmes il prononça par ſa bouche ſeant en ſon lit de Iuſtice au Parlement de Paris. Ce que les gens du Roy approuuerent requerans la publication, & le Parlement ordonna auec grand aplaudiſſement du peuple qui en remercia le Roy criãs à haute voix viue le Roy, les Egliſes en feirẽt actions de graces à Dieu, le peuple en feiſt les feux de ioye par la Ville, laquelle de tout tẽps

porte en sa deuise vn Dieu, vn Roy, vne Foy, vne Loy. De là est ensuiui qu'vne infinité de personnes qui faisoient profession du Caluiniste se sont rendus à l'Eglise Catholique abiurans leurs Heresies. Voila les effects de la Ligue.

Mais on dira que de la sont procedées les guerres qui ont eu cours depuis cét edict publié. Pour respondre à ceste obiection nous dirons que la guerre est procedée de l'opiniastreté & obstination de ceux qui ont voulu demeurer en l'heresie, & ne l'abiurer comme ont fait aucuns de leurs confreres qui sont reuenus à nostre Eglise. La guerre est comme vn proces, celuy qui à commencé le proces n'est pas tousiours condamné és despens, mais celuy là que l'on trouue auoir ou mal commencé, ou mal soustenu le proces. Et comme si ie poursuiuois en iustice celuy qui iniustement me detient mon heritage, & que lon me dit que ie fusse vn mauuais homme de chiquaner & tourmenter celuy là par procez: on auroit tort de me cōdamner, moy qui repete mon bien par iustice, on auroit tort d'excuser celui qui est cause du procés pour auoir vsurper ce qui n'est point à luy. Aussi nostre Roy faisant la guerre aux Huguenots qui luy detiennent ses villes contre son gré, qui detiennent les biens des Ecclesiastiques qui cōme en la Rochelle font la pres-

che en la grande Eglise ou lon souloit dire la Messe, qui ne veulent obeir à l'Edict du Roy qui defend la religion Caluiniste. A tort dōne lon la coulpe des calamitez de la guerre au Roy qui est bien fondé en sa cause, & non à ceux qui iniustement occupēt les villes qui ne sont à eux mais au Roy. La guerre ne se peult faire sans incommoder le peuple: Aussi ne peult on plaider sans grands frais. Toutesfois si de peur de despēdre de l'argent ie voulois negliger mon bien & craignois de plaider, ceux qui seroient aduertis de ma pusilanimité me surprendroient tantost vn heritage, tantost vn autre, & serois en peu de temps mis en chemise. Aussi le Roy si pour craindre de fouler son peuple il n'osoit faire la guerre à ceux qui vsurpent ses villes, ses voisins & ses subiects aduertis de celà l'auroient bien tost fait le Roy despouillé. Prenez vous dōc à ceux qui ont donné la cause à la guerre.
Pendant qu'aucuns furent en Flandres pour conquester des villes vous louïez & approuuiez leurs guerres, encores que nous en ayōs souffert beaucoup. Pourquoy trouuez vous mauuais que le Roy vueille conseruer ses heritages paternels? Ceux de Boudeaux & de la Rochelle autrefois s'estoient mutinez contre noz Roys, on trouua bon d'y mener des armées & leur faire recognoistre leur seigneur. Ie ne trouue point que le Roy puisse plaider

le ſien contre gens armez que par guerres, & ne penſe point qu'on puiſſe faire guerre qu'auec quelque incommodité. De douter ſi les Heretiques ayent eſté en armes, ie m'en rapporte à tous ceux qui depuis vingt ans ſont entrez en la Rochelle, Montauban, Sainct Iean d'Angelli, & autres villes, ſ'ils n'ont pas touſiours trouué des gardes aux portes, faiſans ſentinelles & corps de garde, armez & embaſtonnez. Ie vous prie pourquoy ces armes ſi non pource qu'ils n'entendent point que le Roy en ſoit le maiſtre? Tellement que ſi le Roy ennuyé, de ne ſe voir abſoluëment obeï en toutes ce villes là, comme il eſt en Paris, & autres, où les Catholiques ſont les plus forts, ſ'eſt mis en effort de recouurer ce qui eſt à luy, & que ſes anceſtres luy ont laiſſé, on ne le doit cenſurer de la façon que lon faict, veu que quand les autres Rois qui ont regné auant luy faiſoient guerre pour conquerir le Duché de Milan, ou auoir raiſon de quelques Ambaſſadeurs outragez on ne controloit point leurs actions.

Le ſecond chef que pretendoient ceux de la Ligue eſtoit qu'aucun ne fuſt admis, & receu pour ſucceſſeur à la Courõne s'il n'eſtoit Catholique, ainſi qu'ont eſté tous les Rois qui ont regné iuſques auiourd'huy, ſans que l'on ait ſpecifié ou deſigné aucun ſoit fils de Roy ſoit parẽt paternel ou maternel du Roy,

de la noz ennemis ont conclud que la Ligue estoit dressée contre le Roy de Nauarre, & tous les Princes du sang, & que c'estoit violer la Loy Salique.

MAIS ou le Roy de Nauarre n'est point Heretique comme aucuns tiennent, ou il est prest de quiter & abiurer sa religiõ pour estre Roy de France comme dient les autres, ou bien il doit tenir bon pour la religion Caluiniste: Pour le premier point s'il est Catholique & non Heretique, il ne se doit offencer de la Ligue, qui n'exclud de la Couronne que les Heretiques, tellement que l'addresse de ces lettres ne sont à luy, & ne luy touchent aucunement. S'il est prest de renoncer à sa religion pour estre Roy de France, & qu'il le face, ceux de la Ligue seront grandement loüez d'auoir esté cause d'vne si belle conuersion & chacun s'en doit resiouyr auec les Anges du ciel, qui se resiouyssent de la conuersion d'vn pecheur. Et s'il demeure obstiné en son erreur & que par ce moyen les François ne le veullent recognoistre pour leur Roy, les Catholiques doiuent remercier la Ligue d'vn si grand bien d'auoir esté cause que la religion Catholique n'aura point esté bãnie de France, & qu'vn Heretique n'ait point commandé en ce Royaume. Vous me direz que la Loy Salique sera violée & que nous enfreindrons tout droit diuin & humain.

AQVOY y a facile ſolution, car ſi au refus d'accepter par le Roy de Nauarre la religion Catholique & faire le meſme ferment à ſon Sacre que tous les autres Rois ont fait, il ſe rend incapable d'eſtre Roy, apres luy il y a des Princes du ſang qui ſont Catholiques Dieu merci & dignes de porter Couronne, & quand il ny en auroit point mais vouluſſent tous adherer au Roy de Nauarre & pluſtoſt renoncer à leur Foy, qu'à la Loy de Pharamōd qui eſtoit Payen, qu'ils aimaſſent mieux faillir à l'Egliſe où ils ont pris bapteſme, qu'abandonner ceux de leur ſang, en ce cas nous qui n'auons point ceſte paſſion particuliere à leur maiſon ny obligatiō ſi forte que de quiter noſtre Foy & conſequemment noſtre ſalut pour eux, nous ne ferons point conſcience de rompre la Loy Salique qui a par pluſieurs fois eſté rompuë à moindre occaſion que pour la Religion. Car pluſieurs de noz Roys premiers de la race de Merouée ont eſté chaſſez tondus, & mis en monaſtere ou pour leur impudicité, ou faitneantiſe, meſmes le Roy Childeric l'idiot au lieu duquel fut mis le Roy Pepin, & Charles Duc de Lorraine dernier de la race de Charles Maigne plus proche Prince du ſang, fut debouté de la Couronne à cauſe qu'il auoit faict Foy & hommage à l'Empereur, & auoit ſurchargé d'impoſt ſes ſubiects, au lieu duquel fut eſleu

Huë

Huë Capet chef de la maison de noz Rois qui a rōpu la Loy Salique, & si ceste Loy a esté faite pource que les François ont iugé les femmes indignes de commander, que dira l'on de nous qui y voulons admettre vn Heretique? De dire que rompant la Loy Salique on viole tout droit diuin & humain, c'est chose que ie ne puis accorder. Le droit diuin & humain general, il n'est point particulier pour vn lieu ou pour vn autre. S'il est ainsi que de droit diuin les filles & ceux qui descendent des filles de Rois sont incapables de regner, le Roy de Nauarre ne seroit pas Roy legitime de Nauarre, parce qu'il le tient par la succession de sa Mere. La Royne d'Angleterre ne seroit legitime Royne d'Angleterre d'Hybernie pour ce qu'elle est femelle.
Non plus seroit Roy d'Escosse celuy qui y regne qui le tient de sa Mere. Ny le Roy des Espagnes qui n'a Royaume Duché n'y Cōté que par ses Meres & Aieuls, La plus part des Ducs Comtes Marquis Barons & Seigneurs de la France, seroient iniustes detenteurs des biens qu'ils possedent. Le Duché de Bretaigne est escheu au Roy par son ayeule. Celuy de Vendosme au Roy de Nauarre par la femme de Iean de Bourbon l'vn de ses ayeulx: Montpensier est escheu par l'ayeule de monsieur de Mōtpensier qui estoit sœur du Connestable: Le Duché de Bourbon escheut à

Robert fils de Sainct Louys à cause de sa femme. Le comté de l'Aual est escheu par femme de façon que si la Loy Salique est du cômandement de Dieu on l'auroit bien offencé en plusieurs successions. Mais sans en venir là, prenez que la Loy Salique soit descenduë du ciel, comprise au tables de Moyse, toutesfois nous trouuons que Dieu commande que celuy qui sera reprouué par l'Eglise on le doit tenir pour vn Ethnique & Publiquain, qu'il le faut fuir & euiter, qu'il ne luy faut pas bailler le bon iour, que s'il estoit vn Ange descendu du Ciel qui voulust anoncer autre chose que ce qui est de nostre Foy, nous ne luy deuons prester l'oreille. Comme accorderons nous ces passages auec la Loy Salique? mais la Loy Salique ne dit point qu'on doiue receuoir vn Heretique, celuy qui là faite ny a iamais pensé. Car luy-mesmes estoit vn Payé, & mescreant, celuy là ne fut iamais dedās les Gaulles & s'il a esté au monde c'estoit auant que les François eussent esleu des Rois sur eux ou qu'ils eussēt frāchi le fleuue du Rhein. Et ceste Loy ne se peut entendre sinon que quand celuy qui est le plus proche est idoine & capable de commander, car s'il estoit fol & insensé, s'il estoit idolastre, & creust en Mahomet ie croy que la Loy Salique ne seroit pas gardée. La Loy diuine & humaine donne la succession au plus proche parent sans di-

ſtinguer s'il vient du coſté paternel ou maternel ainſi que nous voions pratiquer par tout ce Royaume, vray eſt que pour la Couronne on l'obſerue autrement en Frãce ſeulement, la cauſe eſt que le Royaume ne ſe doit point cõſiderer cõme vn Patrimoine ſans plus mais eſt vn Magiſtrat pour cõmander: qui ne ſciet pas à vne fille, mais encores moins à vn Heretique, qui pourroit corrompre & gaſter tous ſes ſujets, en quoy tous ont grand intereſt. Car ſi nous tenons qu'il ne faut pas que l'Heretique hãte & frequante les Catholiques de peur qu'il ne les ſeduiſe, à plus forte raiſon ne doit pas l'Heretique commander cõme Roy auquel Dieu veut que l'on obeiſſe. Il vaut mieux dit l'Euangile obeïr à Dieu qu'aux hõmes, la Loy diuine & humaine donne la ſucceſſiõ du Pere à l'Enfant, toutesfois noz Loix permettent que le Pere puiſſe deſheriter ſon fils pour certaines cauſes & entre autres pour l'Hereſie. La Loy de Dieu donnoit le droit d'aiſneſſe à l'aiſné toutesfois Iſaac puiſné emporta la primogeniture comme feit Effraïm ſur Manaſſes, Salomon eſtoit puiſné de Dauid & ſi emporta la Couronne affectée à l'aiſné.

Toutefois ie croy que nous ne ſerõs point en peine de diſputer de ceſte queſtiõ, pource que noſtre Roy eſt encores aſſez ieune pour auoir enfans, & que qui en parle ſe debat de la chappe à l'Abbé ainſi que lon dit, & que

Dieu merci tous nos Princes ne ſont pas Heretiques.

Reſte à reſpondre aux calomnies que lon propoſe contre la Ligue, c'eſt qu'elle n'eſt point conduite par vn zele de Religion, mais pour aſſouuir l'ambition de la maiſon de Guyſe, qui pretend la Courōne. Ceſte imputatiō n'eſt pas nouuelle dés les troubles d'Amboiſe on en diſoit autant, encores que le feu Roy Henry euſt laiſſé quatre enfans maſles, robuſtes & ieunes aſſez pour auoir lignee. Mais l'euenement des guerres a monſtré que quand Meſſieurs de Guiſe ont eu les moyens de declarer ſi telle eſtoit leur intētion, ils ont trauaillé non pour eux, mais pour leur Prince. Car quand ils ont reduit à l'obeiſſance les villes que les Huguenots auoient ſurprinſes, ils ne les ont retenues pour ſ'en ſaiſir & impatroniſer comme ont fait les Heretiques, & quand les Eſpagnols ſont venus à noſtre ſecours ils ne ſe ſont emparez d'aucunes forteresses de ce Royaume, comme auoient faict les Anglois, qui s'eſtoient tellement fortifiez du Haure de Grace qu'il les en a fallu mettre hors à force de coups de canon. Quand les Huguenots vindrent aſſieger le Roy en ſa ville de Paris, & y amenerent des Lanſquenets & des Reiſtres, leur monſtrant Paris, ils leurs diſoient voila le lieu ou les Guiſars tiennent noſtre petit Roy & ſa mere priſonniers, ils le

veulent despouiller de sa Couronne. La fin du ieu a esté que les quatres freres de la maison de Guise y ont perdu la vie, & hypothequé leurs biens, de façon que de long temps leurs enfans n'en seront quittes. S'ils sont coupables de leze Majesté, aussi sont coupables & le feu Roy de Nauarre, les Ducs de Montpensier & Princes de la Roche Surion, le feu Connestable, les Mareschaux de France, & toute la Noblesse, qui ont suiui le camp où estoient Messieurs de Guise, mesmes nostre Roy qui commandoit à la bataille de Moncontour, au siege de la Rochelle & autres explaits de guerre, sous la mesme banniere que ceux de la maison de Guise. Depuis on leur a presté d'autres charitez, on a suscité plusieurs personnes pour les charger d'auoir conspiré la mort du Roy & de feu Monsieur le Duc d'Alençon. Vn nommé Salcede s'alla deferer luy mesmes d'auoir assisté à la conspiration, il fut prisonnier, son proces luy fut fait, & fut mis à la question? où il recogneut qu'il estoit vn imposteur, fut cōdamné à estre tiré à quatre cheuaux en greue, comme calomniateur qu'il estoit, fut executé & recogneüe la verité de son imposture. Il estoit fils de l'ennemy capital de feu Mōsieur le Cardinal le Lorraine, toutesfois se disoit auoir traité de la coniuration auec messieurs ses Nepueux, deuant lesquels il n'eust osé comparoir, & s'il à dit la

verité en les chargeant de ce crime il là dit auſ ſi pour tous ceux qu'il à dit eſtre complices, leſquels ſont Seigneurs ſignalez qui ſont tous les iours pres le Roy, leſquels quand le Roy entendit nommer, il dit s'il eſt ainſi que tous ceux là aient conſpiré ma mort ie ne veux plus viure, ce qui le cõuainquit de menſonge fut qu'eſtant interrogé en quel iour il parla à Monſieur de Guiſe & en quel lieu, Dieu per miſt qu'il reſpondit que ce fut à Paris la veille de ſainct Iean Baptiſte, auquel iour il ſe verifia que Mõſieur de Guiſe eſtoit à Gaillon pres Monſieur le Cardinal de Bourbon, où il alluma le feu de la ſainct Iean, depuis celà ils ont ſuſcité deux hommes l'vn nommé Dantar l'autre Sauuaige, qui furent à Chaſteau-Tierry aduertir feu Mõſieur qu'vn ſoldat eſtoit arriué pour le tuer. Ce ſoldat fut pris, mais fut aueré q̃ ces deux hõmes auoiẽt eux-meſmes fait le marché auec le ſoldat, & furẽt enuoyez priſonniers par deuant le Lieutenãt criminel de Paris, qui leur feit leur proces & apres qu'ils eurent confeſſé leur calõnie furent executez en Greue. Encores depuis ſe preſenta au Roy vn nommé Mõtaut Gaſcon qu'accuſa Monſieur le Duc Delbeuf d'auoir marchandé la mort du Roy, & pour faire Foy de ſon dire ſe feit dõner des coups de raſouër ſur le dos, ce qui fut aueré, & confeſſé, dont il eut la teſte tranchée.

Le iour que le Roy deuoit ſe trouuer à ſainct Maur des foſſez pour parler à Monſieur de Guiſe, ſe preſenta au Roy vn homme auec vn papier comme vne requeſte & ſe diſparut, il donnoit à entendre au Roy que dans ce iour là Monſieur de Guiſe le deuoit tuer, & qu'il ne feiſt comme auoit fait Iules Ceſar qui auoit meſpriſé tel aduertiſſement, & neantmoins on à veu Mõſieur de Guiſe pres le Roy ordinairement leſpace de plus de trois Mois dans Paris, où s'il ſe fuſt trouué coupable il n'euſt oſé comparoir.

Mais laiſſons la cauſe de Meſſieurs de Guiſe leſquels ſont encores à preſent employez au ſeruice du Roy cõme leurs predeceſſeurs ont eſté parcy deuãt, & ne parlons que pour nous meſmes. Eſt-il raiſon que pour le bien que lon deſire à Meſſieurs de Bourbon, & l'enuie que lon porte à Meſſieurs de Guiſe, nous laiſſons perdre noſtre Religion? & que les Catholiques tombent en l'eſtat où ſont à preſent les pauures Catholiques Anglois en leurs pays? mettons hors du per & les Seigneurs de Bourbon & ceux de Guiſe, & penſons à ce qui eſt de noſtre ſalut, ne nous damnõs ny pour les vns ny pour les autres: voiõs combien peu il reſte en l'Europe de païs, ou l'hereſie n'ait planté ſes enſeignes, & combiẽ nous voyons les choſes diſpoſees en France de veoir vn changement en la religion ſous

le pretexete d'vn Estat. Le despit qu'aucuns ont conceu contre la maison de Guise nous passionne de façon, que ce nous est peu de perdre la Foy. Nous disons peut estre que le Roy de Nauarre nous lairra viure en liberté de conscience. Mais qui peut deuiner celà? car c'est contre les maximes de sa religion, les liures de Luther, de Caluin, & de Beze commandent de destruire noz Eglises, chasser les prestres, & ne souffrir l'exercice de nostre Religion. Ie ne me puis persuader que le Roy de Nauarre soit si froid en sa religion qu'il vueille endurer en son Royaume de France, ce qu'il n'endure pas és terres de son obeissance. S'il est homme de bien en sa religion, il doit faire cesser la Messe où ils dient que nous idolastrons, & ne nous doit souffrir recognoistre le Pape qu'ils tiennent pour l'Antechrist. Representōs nous qu'il fust receu & qu'il se promenast par sa ville de Paris, où il pourroit rencontrer des Processions & que lon porte le S. Sacrement aux mallades: qui seroit le prescheur qui osast en ses Sermons parler contre les Heretiques? & les dementir de ce qu'ils escriuent cōtre nous? imaginez vous quels deuiendroient ceux de la pretēdüe religion qui auroient vn Roy pour eux, quand ils sont tels auiourd'huy ayans vn Roy Catholique & leur ennemy, ie vous laisse à penser que ce seroit de nous.

Mais

Mais on nous reproche que toute Ligue eſt contre l'Eſtat. I'ay bien leu és Politiques d'Ariſtote que l'vn des preceptes d'vn Tyran eſt d'empeſcher les aſſociations de ſes ſujets. Or ie ne tiens noſtre Roy pour vn Tyran mais pour le chef des Catholiques : & me ſemble que le chef & les membres doiuent conſpirer en vne meſme fin. On dit que Caton vouloit entretenir ſes ſeruiteurs en noiſes & diſſentions à fin qu'ils ne peuſſent coniurer enſemble, mais ſe deſcouuriſſent l'vn l'autre ſ'ils venoient à faillir. Ce conſeil n'a pas eſté approuué par pluſieurs. Auſſi qu'il y a grande difference entre les preceptes d'Eſtat & ceux de la Religion. Car il y va du ſalut de noz ames & de l'hõneur de Dieu, les Chreſtiens n'ont laiſſé de ſ'aſſembler à la deſrobee. Comme faiſoient les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs tãt qu'ils ont eſté les plus foibles, & les accuſoit on de faire des Colleges illicites ainſi qu'il appert par l'vne des Epiſtres de Pline à Trajan au dixieſme liure. Parlant des Chreſtiens, & par les Apologies de ce faites par noz premiers peres, ce que lon pouuoit nommer monopoles & coniurations eſtant dit des Apoſtres que c'eſtoit vn meſme cœur & vne meſme âme. Les Empereurs les puniſſoient comme conſpirateurs qui meſpriſoiẽt les Loix de l'Eſtat, & de la police : mais noz bons peres congnoiſſoient que le peu de tẽps

que nous auons à viure en ce monde estoit peu de chose au pris de céte eternité qui no' attend en l'autre monde : ayans apris de leur maistre que son regne n'est point de ce monde, & que qui ne renonce à ce monde pour l'amour de Dieu & à sa vie mesmes, n'est pas digne de luy. Ie sçay bien que ces propos seront receüs de plusieurs de ce temps corrompu auec risées, pour ce que nous sommes tõbez en vn siecle ou la religion est tenuë pour chose de peu de consequence, & pour laquelle on ne doit perdre le dormir, desquels parlant la saincte escriture elle dit: Quãd ils sont paruenus à l'extremité des maux ils contemnent. Vn iour comme le feu Roy Charles neufiesme demanda à vn sien Gentil-homme s'il estoit Athée, il respondit: Sire comme seroy-ie Athée, quãd iamais ie ne fus Huguenot? comme si pour faire vn Docteur en Atheisme, il faloit passer Bachelier en Caluinisme, les Latins dient, *Nemo repentè fuit turpissimus*, & l'on dit que la verité se perd en disputant par trop. Aussi sont les gens à present si ennuiez des differens de la religion, qu'ils pésent que pour se mettre en repos, il faudroit bannir toutes les religions ensemble.

Or ie n'entends parler en ce lieu n'y contre les Heretiques, car si les disputes des Sorbonistes ny peuuent rien, ie ne me sens assez grand Docteur pour les conuertir, & si n'entends

parler contre les Athées qui se moquent de tout,& ne sçauent excuser vn Zele& vne passion qui transporte les bons Catholiques.
Mais i'adresse mes paroles à ceux qui ont encores quelque crainte de Dieu, & pour estre mal informez se scandalisent de ceux qui les resueillét de leur sommeil pour courir au feu qu'ils voient allumé en Angleterre,& és contrées voisines de la France, qui craignent que nostre Roy nous faille : & qu'vn successeur vueille troubler la religion que nous ne soiős pas si confirmez en la Foy , que nous soions pour souffrir vertueusement le martire.
Encores que l'on confesse publiquement que la religion Catholique soit la vraye religion, les autres soient Heresies:toutesfois on mesdit on hait& a l'on en horreur ceux qui s'associent pour maintenir leur Foy,& au contraire les Catholiques qui publiquement se sont nommez depuis dix ans les Catholiques associez à ceux de la religion,sont en credit, ceux là sont les honnestes hommes,gés pacifiques, & vertueux,comme s'il estoit plus excusable de s'associer auec les Heretiques que tels ils nomment,qu'auec leurs confreres les Catholiques faisant profession d'vne mesme religió qu'ils font. C'est le tiltre & la qualité qu'ils ont prise en la chambre de l'Edit,& fait plaider à huis ouuert,& qu'estce qu'associez sinő liguez?on nous condamne du mot de liguez,

& en effect ceux qui nous accusent sont associez, se dient & nomment tels. Ceux de la Ligue commencerent dix ans y a : & sous l'authorité de nostre Roy qui en decerna ses lettres patétes, & les enuoya en la Cour de Parlemét, vray est que noz ennemis les ont depuis degousté luy donnans à entendre que c'estoit pour le tenir en bride, & establir vn estat populaire. Iamais ne fut que les Chrestiens ne fussent accusez d'estre rebelles à leur Prince, mais ils s'en sont bien defendus par leurs Apologetiques que nous pouuons encor veoir auiourd'huy: Or si l'on ne treuue que mes raisons soient si fortes qu'elles peussent defendre la Ligue des Catholiques, Ie prieray au moins que l'on me pardonne, si ie ne puis condamner la Ligue qui est faite pour bannir d'entre nous ceux que noz peres ont fait brusler vifs és places publiques de ceste ville: ceux que les Papes de Romme & la Sorbonne ont césurez, ceux qui onr fait la guerre ciuile depuis vingt & quatre ans. Ie ne pense point faire chose contre l'honneur de Dieu si n'ayant iamais esté nourri qu'en la religion que l'ó presche en ma Parroisse, i'ayme beaucoup mieux me ranger du parti des Catholiques liguez les vns auec les autres, que me dire des Catholiques associez à ceux de la pretenduë religion, en quoy ie suiuray le iugement du sage Salomon, qui iugea celle des

deux femmes eſtre la vraye mere,qui ne voulut pas que ſon enfant fuſt couppé en deux pars,& ayma mieux n'auoir point ſon enfant par deuers elle, que le veoir mis en pieces, auſſi le vray Catholique ne peut ſouffrir de veoir ſes freres partis en deux factions. Si noſtre religion eſt la vraye religion receuons là, & nous y fermons, ſi c'eſt celle des Huguenots quitons la noſtre & prenons la leur. Mais d'eſtre metifs& approuuer l'vne & l'autre,ce n'eſt conſcience:& ſi ne puis croire que le Roy de Nauarre en veuille approuuer deux: ainſi que i'ay apris par ce diſcours imprimé, où il font Roqueraule & vn Miniſtre diſputer ceſte queſtion,& pour la cõcluſion on reſout qu'il ne faut diſſimuler deux religions. Et ſi i'appreuue la Ligue que pour celà on ne m'accuſe point d'eſtre ennemy des Princes du ſang, veu qu'elle eſt faite ſous l'authorité de monſieur le Cardinal de Bourbõ premier Prince du ſang, & oncle de tous les Princes, puis que la Ligue n'eſt faite que contre les Heretiques,& que les deux tiers des Princes du ſang ſont Catholiques,& ſi on parle de la Loy Salique ce n'eſt pour la blaſmer, mais pour la rendre conforme & l'accorder à la Loy du Deuteronome cy deſſus alleguée,qui ne permet de receuoir vn Roy infidele, qui puiſſe conduire ſon peuple à l'infidelité.

Ie ne penſe auſſi faire choſe contre le ſerui-

ce du Roy, puiſque luy-meſmes a ſuiuy l'intẽtion de la Ligue, qui eſt de defendre l'exercice de la religion Huguenote, que non content il a amaſſé pluſieurs armées pour faire guerre ouuerte à ceux de la pretẽduë religiõ. Car ſi ceux de la Ligue ſont Eſpagnols, le Roy auſſi eſt Eſpagnol, le premier qui ſe ioint à la Ligue, ſe ſert d'eux, & combat pour leur querele. Aux premiers & ſeconds troubles noz Rois ont eu en leurs armées des Eſpagnols, enuoyez à noſtre ſecours par le Roy d'Eſpagne, & voit on encores ſon Ambaſſadeur pres la perſonne de noſtre Roy. Et ſi l'õ veut blaſmer la Ligue pour s'eſtre ſeruie de meſſieurs de Guiſe, on accuſe le Roy qui s'eſt touſiours ſeruy d'eux, & s'en ſert encores à preſent. De les appeller eſtrangers ie ne le puis, pource qu'ils ſont parens à noſtre Roy, & pour en trouuer la parenté il ne faut point monter iuſques à ſainct Loys, dont ils ſont deſcẽdus par Madame Anthoinette de Bourbon ayeule de mõſieur de Guiſe, mais au Roy Iean, duquel ils ſont venus par Madame Iolãd d'Anjou & du Roy Loys xii. le biſaieul du Roy, & d'eux, & de plus preſt au Roy Hẽry, Pere de noſtre Roy, ayeul des enfans de Lorraine, d'appeller ceux de cette maiſon Eſpagnols ie ne le puis, pour ce que ie n'ẽ ay iamais remarqué vn ſeul traiſtre à la Couronne de France: au contraire pendant la guerre en-

tre nous & les Espagnols, ie trouue par l'HIstoire qu eceux de Lorraine ne sõt espargnez en la bataille de Pauie, le frere du feu DUC ANthoine fut tué aux pieds du Roy Frãçois, son autre frere mourut soubs monsieur de Lautrec au voyage de Naples, en la bataille de Marignã, ce Duc Anthoine & son frere Claude Duc de Guise y estoient sous le Roy François. Pendant que le Roy François fut prisonnier en Italie, le Comte de Vaudemont feit entreprinse de le deliurer des mains de l'Espagnol, par surprise ainsi que tesmoigne le sieur du Bellay en ses memoires, sous le regne du Roy Henry, feu Monsieur de Guise ne s'est point monstré Esgagnol, ny en la bataille de Renty, ny au siege de Mets, & autres lieux de remarque: & si on les eust tenus tels, on ne leur eust donné des Gouuernemens de Châpaigne & Bourgoingne, Frontieres, à l'Espagnol où ils n'ont iamais fait faute.

On les accuse qu'ils ont persuadé à Monsieur le Cardinal de Bourbon qui est plus âgé & plus rompu aux affaires qu'ils ne sont, qu'il est le premier Prince du sang: ie ne veux icy me ietter en dispute pour sa primaulté contre le Roy de Nauarre son neueu. Mais ie diray que tout bon Arithmeticien tiendra pour vne maxime que celuy qui est au vingt & vniesme degré de parenté au Roy, est plus proche que celuy qui ne luy touche qu'au

vingt-deuxiesme. Et si noz Loix & noz coustumes ne donnent representation en ligne collaterale, sinon aux enfans des freres de celuy dont la succession est controuersee. Mais à eux le debat, Le Roy nostre maistre se porte encores bien Dieu merci: & est assez ieune pour les enterrer tous, & mesmes ceux de Guise qui ne sont pour faire vieux os veu qu'ils ayment tant les armes. De nous autres qui ne pretendons rien à la Couronne sinon à celle qui est au Ciel, commune aussi bien aux pauures qu'aux riches, aux roturiers que aux Princes du sang, nous n'auons interest sinon pour nostre Religion. Laquelle nous prions Dieu de conseruer & maintenir, à fin que son regne aduienne en la terre comme au ciel.

Ex Symbolo Apostolorum.

Credo Ecclesiam Catholicam sanctorum communionem.

